



DIGICOR

**Préparation et disponibilité
opérationnelle : Document de
recommandation**

DROITS D'AUTEUR



SÉNAT DE BRÊME POUR LA JUSTICE ET LA CONSTITUTION



CONSEIL EN STRATÉGIES EUROPÉENNES

Ce projet est financé par le programme ERASMUS+, KA2 - Coopération pour l'innovation et l'échange de bonnes pratiques, Partenariats pour la préparation à l'éducation numérique. Ce matériel a été développé dans le cadre du projet DIGICOR - "Digitalisation in corrections towards reduced recidivism", référence no. 2020-1-DE02-KA226-VET-00833. Le présent document reflète les opinions des auteurs. Par conséquent, ni l'Agence nationale allemande ni la Commission européenne ne peuvent être tenues responsables de l'utilisation qui pourrait être faite des informations contenues dans ce document.



Cofinancé par le programme Erasmus+ de l'Union européenne



[DIGICOR La digitalisation dans les établissements pénitentiaires pour réduire la récidive](#) 2020-2023 par le partenariat DIGICOR, financé par le projet Erasmus+ numéro 2020-1-DE02-KA226-VET-008330 est sous licence [CC BY 4.0](#)

Aperçu

Ce document présente des recommandations politiques visant à modifier la législation nationale et les règlements pénitentiaires afin de permettre et de promouvoir l'introduction et l'utilisation efficace des technologies qui favorisent la réadaptation des détenus et la réduction de la récidive.

L'examen de l'état de l'art réalisé par DIGICOR a mis en évidence plusieurs **difficultés** liées à la mise en œuvre des technologies de l'information et de la communication (ci-après "TIC") dans les services correctionnels, en particulier dans l'environnement fermé des prisons. Lorsqu'elles abordent la question de l'accès des détenus à la technologie, les études font référence à la fracture numérique, comprise comme une forme d'exclusion sociale,¹ notamment exacerbée par la prison. La recherche montre que la privation d'accès aux nouvelles technologies est une douleur distincte de l'emprisonnement moderne (Jewkes & Reisdorf, 2016). En outre, les détenus ont un faible niveau de culture numérique, ce qui, associé à l'état précaire des TIC dans de nombreuses prisons, peut conduire à des inégalités supplémentaires à la sortie de prison. Dans le même temps, le processus de numérisation soulève plusieurs risques en matière de sécurité et de sûreté pour le personnel pénitentiaire. Enfin, la plupart des pays ont encore besoin d'un cadre ou d'un engagement national pour mettre en œuvre les TIC dans les prisons et les centres de probation, ce qui rend le paysage européen inégal en matière de pratiques de numérisation.

L'étude a permis d'identifier plusieurs **avantages** fondés sur des données probantes **de la numérisation dans les établissements pénitentiaires**. Pour le personnel et l'administration pénitentiaire, les TIC ont un impact positif sur la sécurité des prisons. Des données empiriques montrent que la disponibilité accrue de communications sécurisées (téléphone, visites vidéo, systèmes de messagerie) a un impact positif sur la sécurité des prisons, en réduisant les tensions et les conflits, le nombre de téléphones portables illégaux et leurs tentatives d'entrée qui, autrement, généreraient souvent de la corruption, des dettes, de la violence et des extorsions à l'intérieur et à l'extérieur de l'environnement carcéral (Bredin, 2018). Pour les détenus, l'accès aux TIC peut contribuer à maintenir ou à renforcer les réseaux de soutien social et à réduire la fracture numérique. Lorsque la numérisation prépare les détenus à leur libération, les recherches montrent que les détenus peuvent mieux organiser leur logement et leur emploi pendant leur incarcération, ce qui se traduit par des taux de récidive plus faibles. Pour les conseillers de probation, la numérisation peut se traduire par une efficacité accrue et un meilleur accès à la communication. La recherche montre que dans certains cas, les probationnaires sont plus ouverts au téléphone que lors de réunions physiques (Dominey, 2021).

Plusieurs **parties prenantes** ont été prises en compte pour cette recommandation politique : les détenus, le personnel, l'administration pénitentiaire, les conseillers de probation, les

¹ La fracture numérique désigne l'inégalité à laquelle sont confrontés certains pays, groupes et individus en raison des obstacles à l'accès et à l'utilisation des TIC (Kerr et Matthew, 2018).

clients et les parties prenantes nationales et européennes. Le document de recommandation propose des lignes directrices pour surmonter les difficultés et les lacunes identifiées dans l'offre de formation du personnel pénitentiaire en matière de compétences numériques et leur mobilisation en faveur de la réinsertion des détenus. Enfin, il cherche à offrir des recommandations précieuses pour améliorer les pratiques existantes tout en garantissant le respect des droits de l'homme fondamentaux.

Recommandations pour les détenus

Accès à la formation aux TIC

- **Les prisons devraient offrir une formation de base aux TIC aux détenus analphabètes** afin de prévenir l'exclusion et l'accès aux outils numériques.
- **Permettre aux détenus d'avoir accès à la communication numérique** afin de maintenir des relations avec leur famille et leurs amis. Les recherches montrent que le contact avec la famille et les pairs peut améliorer la santé mentale et le bien-être des détenus et réduire le risque d'isolement social.
- **Proposer des formations aux détenus sur la manière d'utiliser efficacement et en toute sécurité les ordinateurs, les tablettes et l'internet.** Impliquer des éducateurs, du personnel informatique ET d'autres détenus en tant que formateurs pour les détenus analphabètes numériques. Offrir des incitations aux détenus pour qu'ils assistent à un cours de perfectionnement numérique.

Accès aux programmes et ressources éducatifs

- **Proposer des programmes et des ressources éducatives aux détenus.** Les appareils numériques peuvent permettre aux détenus d'accéder à des ressources éducatives, telles que des cours en ligne, des formations professionnelles et des programmes d'apprentissage des langues, améliorant ainsi leurs chances de trouver un emploi après leur libération. Les données recueillies dans les salles de classe et les cellules montrent que l'accès aux programmes éducatifs a un impact sur la manière dont un détenu recadre sa vie, et donc sur la récidive. Un rapport du groupe de travail ET 2020 sur l'enseignement et la formation professionnels (EFP) souligne la nécessité d'une approche systématique de la manière dont l'apprentissage est développé, reconnu et validé dans nos établissements d'enseignement, affirmant que "l'EFP doit être équipé pour gérer [la validation et la reconnaissance] à l'échelle du système", plutôt que de laisser à des prestataires individuels le soin d'élaborer une solution "disparate"².
- Selon le rapport "Review of European Prison Education Policy" et la recommandation (89)12 du Conseil de l'Europe sur l'éducation en prison, "les autorités pénitentiaires

² [Catalogue des publications - Emploi, affaires sociales et inclusion - Commission européenne \(europa.eu\)](#)

devraient investir dans la technologie numérique moderne [telle que] l'accès à des services Internet supervisés ou à des systèmes Intranet" pour **favoriser l'acquisition et l'accès à des compétences numériques qui permettent aux détenus de "mieux gérer leur vie après leur libération"**. L'existence d'une qualification reconnue en matière de compétences numériques dans les prisons encouragerait l'adoption de ces compétences.

- **Les transferts de prison devraient tenir compte des progrès réalisés par les détenus dans le cadre de l'enseignement pénitentiaire afin de garantir la poursuite de leurs études.** Les programmes d'enseignement et de formation en milieu carcéral devraient être conçus de manière globale, afin que les détenus puissent suivre un cours ou obtenir une accréditation dans une autre prison ou juridiction.

L'utilisation de la technologie pour préparer la libération

- Les détenus ont un accès limité à la technologie et aux compétences numériques et sont soumis à la fracture numérique. L'accès aux TIC dans les prisons peut normaliser

“ **The implementation of digital technology in prisons needs to be grounded and sensitive to the needs of the people using and administering it.** ”

Source: Van De Steene, S., & Knight, V. (2017). Digital transformation for prisons: Developing a needs-based strategy. *Probation Journal*, 64(3), 256–268.

la technologie et faire en sorte que les détenus ne soient pas exclus numériquement à leur sortie de prison.

- Veiller à ce que **chaque détenu utilise la technologie pour mieux se préparer à sa libération** : recherche d'un logement, promotion des compétences des détenus en matière de recherche d'emploi et de relations positives avec la famille et les pairs.
- **Impliquer les familles des détenus dans l'utilisation la plus efficace et la plus sûre de la communication numérique.** Se mettre en rapport avec le centre d'accueil des visiteurs, les ONG locales ou les praticiens pour voir comment aider les familles à utiliser la communication en ligne et numérique avec les détenus.
- Garantir les droits numériques en donnant **accès à des services numériques de santé et de protection sociale** (Zivanai & Mahlangu, 2022).

Recommandations pour le personnel pénitentiaire

Inclure les compétences numériques dans les programmes de formation des agents pénitentiaires

- Veiller à ce que le personnel pénitentiaire ne soit pas exclu de la " révolution numérique " dans les prisons (de Steene & Knight, 2017). En d'autres termes, **il est important d'inclure des compétences numériques dans les programmes d'études des agents pénitentiaires.**
- Le personnel pénitentiaire n'étant pas équipé de la même manière, **il est essentiel d'évaluer le niveau de compétences numériques des agents pénitentiaires.** Le personnel pourrait passer des tests d'évaluation des compétences de base afin d'identifier les domaines spécifiques où une formation est nécessaire.

Adapter le contenu et la méthode aux besoins de formation du personnel

- Le personnel en uniforme, le personnel de réintégration et l'administration opèrent sur des plateformes numériques différentes et ont donc des besoins de formation différents. Par exemple, le personnel en uniforme travaillant généralement dans le domaine de la sécurité mentionne l'importance de l'intelligence artificielle et de la cybersécurité, qui ne représentent pas nécessairement des menaces similaires pour le personnel de réintégration. D'autres employés peuvent avoir besoin d'aide pour développer des compétences numériques de base (courrier électronique, gestion de fichiers, etc.) **La formation du personnel devrait être adaptée aux besoins des agents pénitentiaires, du personnel de réinsertion et de l'administration.**
- **La formation numérique et l'apprentissage en ligne doivent être interactifs et attrayants.** Le contenu de la formation doit être stimulant et pertinent pour le stagiaire. Les stagiaires doivent être récompensés et l'achèvement des cours doit être encouragé, notamment en veillant à ce qu'il s'agisse de qualifications reconnues et transférables.

Offrir un retour d'information et un soutien continu

- **Les stagiaires doivent bénéficier d'un soutien continu.** Envisagez de nommer un mentor ou un coach qui fournira des conseils et un soutien et célébrera les étapes et les réalisations. Formez cette personne aux méthodes de formation de base. Divisez les groupes en fonction de leurs besoins et de leurs différents profils - favorisez la pollinisation croisée en formant les personnes les plus familiarisées avec le numérique à encadrer celles qui sont désireuses d'en savoir plus.
- **Convenir d'un ou de plusieurs "coordinateurs numériques",** c'est-à-dire des membres du personnel qui participent aux réunions de coordination numérique plus

larges et qui peuvent communiquer les progrès, les retards et les changements de stratégie à l'ensemble du personnel.

- **Mettre en place un service d'assistance pour le personnel et un service d'assistance pour les mentors/stagiaires.** Veiller à ce que les incertitudes soient rapidement et facilement surmontées ou évitées.
- Étant donné que la technologie numérique évolue constamment, la **formation numérique doit être considérée comme un processus continu.** Le contenu de la (des) formation(s) numérique(s) doit être revu et mis à jour périodiquement.

Recommandations pour l'administration pénitentiaire

Stratégie et vision à long terme en matière de numérisation

- L'administration pénitentiaire devrait avoir une **vision de la manière d'aborder la numérisation** pour les détenus et le personnel. Dans ce cadre, les administrations pénitentiaires devraient développer une **stratégie de numérisation à long terme** qui prépare les détenus à leur libération dans une société technologiquement avancée.
- Les services correctionnels devraient effectuer des **analyses basées sur les besoins** afin de plaider en faveur de réformes pénitentiaires incluant l'e-réhabilitation. Lorsque des lacunes sont identifiées dans les aptitudes et les compétences du personnel pénitentiaire pour soutenir l'e-réhabilitation, les formations développées devraient être ajoutées à la formation de base.
- L'administration pénitentiaire doit développer des **mécanismes d'évaluation** pour s'assurer que les technologies numériques qu'elle souhaite mettre en œuvre dans le système pénitentiaire national sont les mieux adaptées. Veillez à ce que les résultats de l'évaluation soient communiqués à tous les acteurs concernés.
- **Veiller à ce que l'infrastructure soit adaptée à un** domaine de développement en évolution rapide - fournir le cadre et les ressources nécessaires à une **évaluation annuelle de** l'infrastructure (ordinateurs, logiciels, etc.).
- Les administrateurs de prison doivent tenir compte de questions administratives telles que la **sécurité et les niveaux d'accès** tout en intégrant les compétences numériques dans les programmes de réinsertion des détenus (Zivanai & Mahlangu, 2022).

Le personnel pénitentiaire, partenaire du processus de numérisation

- **Identifier et prendre le temps d'impliquer toutes les parties prenantes le plus tôt possible** afin de créer une vision soutenue par tous les membres du gouvernement (local) responsables de la (ré)intégration et de l'administration non judiciaire concernée, ainsi que par le directeur de la prison, les dirigeants et les syndicats.

- **Fixer des objectifs annuels en collaboration avec le personnel** pour aider l'administration à rester sur la bonne voie et à faire en sorte que les progrès réalisés soient significatifs.
- Le projet DIGICOR a révélé des cas où le personnel pénitentiaire est réticent au changement et à la numérisation. Pour **surmonter la résistance au changement et motiver le personnel pénitentiaire à acquérir des compétences numériques**, l'administration pénitentiaire devrait mieux communiquer les avantages de l'apprentissage des compétences numériques, tels que l'efficacité du travail et la réduction de la charge de travail, mais surtout, **répondre aux préoccupations et aux craintes du personnel pénitentiaire**. En outre, les discussions qui ont eu lieu lors des deux sessions de formation montrent la nécessité de **gérer le changement** au sein des prisons. L'administration pénitentiaire doit veiller à ce que le personnel comprenne que les TIC ne remplaceront pas les relations humaines, mais les aideront à mieux organiser leur temps.

Recommandations aux décideurs nationaux et européens

Fixer les objectifs stratégiques de l'administration numérique³

- Pour entamer le processus de numérisation dans l'administration pénitentiaire, les décideurs nationaux et européens doivent définir une **vision stratégique de la numérisation, ainsi que des principes et des normes**. La stratégie doit orienter le processus de numérisation dans les établissements pénitentiaires en fixant des objectifs clairs et des ressources auxquelles les administrations nationales peuvent accéder.
- Prenez le temps d'identifier, d'impliquer et de communiquer régulièrement avec toutes les parties prenantes concernées. **Prévoyez suffisamment de temps pour cette planification stratégique et cette prise de décision** : les décisions prises sans l'implication des parties prenantes peuvent entraîner des pertes financières et une perte de confiance entre les principales parties.
- **Mener des recherches et des évaluations**. La numérisation des prisons est à la traîne par rapport à la numérisation rapide de la société. Il est essentiel de recueillir des données et d'évaluer l'efficacité de ces technologies dans des environnements sécurisés au fil du temps. Les études de recherche et les évaluations commandées par les décideurs politiques aideront à évaluer l'impact de la numérisation sur les

³ Conformément à la recommandation de l'OCDE sur les stratégies d'administration numérique (2014), pour des "administrations plus ouvertes, plus innovantes et plus participatives".

opérations et les résultats des prisons, et donc à comprendre le besoin de formation dans les prisons.

Garantir une utilisation cohérente des technologies dans tous les domaines politiques et à tous les niveaux de gouvernement

- Soutenir un groupe de travail chargé d'élaborer un **addendum aux règles pénitentiaires européennes sur la communication numérique**, compte tenu du niveau de communication numérique dans la société normale et du principe de normalisation appliqué dans de nombreuses juridictions.
- Les décideurs politiques doivent **investir dans l'infrastructure nécessaire**. Les recherches montrent que les systèmes de sécurité sont achetés au niveau de l'établissement et diffèrent parfois d'un établissement à l'autre, ce qui complique l'intégration avec d'autres systèmes (voir de Steene & Knight, 2017, p.260). Chaque État membre pourrait être **invité à atteindre un certain degré de préparation technique dans les prisons**, par exemple.
- **Transfert de connaissances et d'initiatives pratiques entre les administrations et les prisons des États membres**. Soutenir une plateforme numérique telle que le European Digital Education Hub que chaque pays pourrait utiliser au niveau des prisons, des administrations pénitentiaires et du personnel de formation des prisons pour partager ce qui fonctionne et où ils investissent actuellement.
- Des protocoles **de confidentialité et de sécurité des données devraient être établis pour atténuer les craintes et les préoccupations en matière de cybersécurité**. Des protocoles normalisés facilitent un "langage commun" et une normalisation dans le temps et entre les juridictions. Jusqu'à présent, les juridictions ont tendance à agir de manière indépendante, sans profiter des progrès réalisés par d'autres. Pour assurer l'efficacité de la cybersécurité, il faut s'efforcer d'intensifier l'échange de connaissances et d'idées.
- **Améliorer et connecter la législation sur le transfert de données entre les juridictions des États membres**. Le temps qu'un prisonnier d'une catégorie spécifique consacre à un appel vidéo ou téléphonique devrait être le même dans toutes les juridictions de l'Union européenne. Les approches des prisons en matière de confidentialité des courriels et des lettres devraient être les mêmes.

Renforcer les capacités pour favoriser une meilleure mise en œuvre des stratégies numériques

- **La désignation d'un coordinateur numérique** pour les prisons garantira une gestion efficace des parties prenantes et de la communication et facilitera une approche holistique dans les prisons et les juridictions.

- **Les possibilités d'éducation et de formation au numérique pour le personnel et les détenus** devraient être disponibles au niveau national et international. Faciliter les visites et les échanges en personne entre les différents niveaux et expériences du personnel : les concepts numériques sont parfois plus faciles à appréhender de première main.
- Veiller à ce que les coûts des appels téléphoniques de base et des vidéoconférences ne soient pas prohibitifs pour les détenus, afin de démocratiser l'**accès aux contacts avec la famille et les pairs**. Veiller à ce que la connaissance des procédures de passation de marchés soit discutée plus ouvertement entre les prisons des États membres afin que les conditions contractuelles deviennent comparables.
- **Aligner l'investissement dans les (anciens) détenus sur les autres groupes cibles socialement défavorisés des initiatives numériques européennes**. L'indice 2022 de l'économie et de la société numériques (DESI) montre clairement que le changement numérique s'accélère dans tous les aspects du marché du travail et de la société. Un soutien supplémentaire doit être apporté aux groupes socialement défavorisés, tels que les anciens détenus, si les États membres veulent atteindre les objectifs de la décennie numérique en 2030.⁴

⁴ [Indice de l'économie et de la société numériques 2022 : progrès globaux, mais les compétences numériques, les PME et les réseaux 5G sont à la traîne | Façonner l'avenir numérique de l'Europe \(europa.eu\)](#)

“

The European Union’s Digital Education Action Plan sets out a common vision of high-quality, inclusive and accessible digital education in Europe, and aims to support the adaptation of the education and training systems of Member States to the digital age. Priority 2 focuses on enhancing digital skills and competencies for digital transformation. Action 7 supplies common guidelines for teachers and educators to foster digital literacy and tackle disinformation through education and training, whilst Action 9 outlines the European Digital Skills Certificate (EDSC)

Source: European Union Digital Education Action Plan (2021-2027)

<https://education.ec.europa.eu/focus-topics/digital-education/action-plan>

”

Pratiques de probation ionnaires et clients

Stratégies de numérisation

- Les services de probation devraient développer des **stratégies de numérisation**. Le recours à la supervision à distance, principalement en ligne, a considérablement augmenté pendant les restrictions de la Covid-19 (CEP, 2020). Pendant les restrictions liées à la pandémie, la supervision à distance et les nouvelles technologies de supervision ont été mises en œuvre à la hâte, avec peu de ressources et de financement et sans stratégie claire à l'esprit.
- Des données sont nécessaires sur les personnes peu soutenues, libérées précocement, évaluées et surveillées à distance en termes de récidive, d'engagement dans la probation et de mode de vie (Phillips, 2022, p.18). La supervision à distance peut être une solution plus permanente pour certaines **catégories de clients** (risque faible et moyen).

Infrastructure - accès à la technologie, aux compétences numériques et aux programmes

- La littérature recense de nombreux exemples d'**infrastructures insuffisantes** pour la surveillance à distance et la numérisation minimale du travail de probation : téléphones, ordinateurs, accès à Internet pour les probationnaires et les praticiens, et compétences numériques. Les probationnaires sont marginalisés sur le plan numérique. Certains ont des difficultés à accéder à la technologie nécessaire à la supervision à distance. Lorsque la surveillance est à distance, les services de probation doivent s'assurer que les personnes ont **accès à la technologie**. Dans le même temps, la littérature indique qu'il est nécessaire de **renforcer la formation** des praticiens en probation **en matière de compétences numériques**.
- Les perturbations de la structure et de la routine normales du traitement, des services et des programmes pourraient être résolues par **l'inclusion de solutions numériques et l'accès à distance au traitement, aux services et aux programmes** (via la télésanté ou la vidéoconférence). La numérisation des programmes et des services pourrait être bénéfique, en particulier pour les clients vivant dans des zones difficiles d'accès et pour ceux qui ont besoin d'un accès facile aux prestataires de services. La littérature montre des cas où les services de traitement virtuels à domicile peuvent apporter une stabilité à leur routine quotidienne. (Lockwood, Viglione et Peck, 2023)

- Il est difficile d'être performant en probation sans le soutien des collègues et des **communautés d'adaptation** (pour permettre aux personnes de faire face aux exigences émotionnelles du travail). Les services doivent s'assurer que le personnel est aidé à accéder aux sources de soutien formelles et informelles pour éviter des niveaux plus élevés d'épuisement professionnel et de stress.

“ More fundamentally, and when thinking more broadly about the purposes of probation and the experience of being under penal supervision in the community, the greater flexibility afforded by remote communication may also reduce the ‘pervasive’ nature of punishment in the community. ”

Source: Phillips, Jake (2022). *The impact of the pandemic on probation: lessons for the future. Safer Communities.*

La supervision à distance nécessite un bon équilibre entre la supervision et le soutien

- **Les services de probation devraient faire preuve d'une plus grande souplesse dans l'incorporation de pratiques hybrides ou mixtes.** La littérature montre qu'un système de probation mixte est plus productif s'il est utilisé au bon moment avec les bonnes personnes (Phillips, 2022).
- La plupart des études font état de la difficulté de créer à distance des relations **significatives** entre **le personnel et le client**. Il en résulte que les services de probation doivent faire preuve d'une plus grande souplesse pour intégrer des pratiques hybrides, ce qui peut signifier construire une relation en face à face et l'entretenir en ligne (Phillips, 2022). Chaque nouvelle étape numérique dans le travail de probation doit être examinée pour s'assurer qu'elle améliorera - et ne remplacera pas - l'interaction humaine.
- La supervision à distance peut être propice à une bonne relation avec les clients qui sont plus ouverts que dans les situations en face-à-face et qui peuvent trouver de meilleures façons de parler de leurs problèmes personnels. Il a été démontré que la communication à distance **stimule la divulgation de soi** (Phillips, 2022).
- Lorsqu'ils mettent en œuvre des solutions numériques dans le cadre de la probation, les services de probation doivent veiller à un **bon équilibre entre la surveillance et l'accompagnement**. Il est prouvé que la surveillance électronique peut réduire la population carcérale (de 20% en Espagne pendant les restrictions Covid-19, Perez du Tudela (2020)) et n'a de valeur que si elle est accompagnée d'un programme de traitement.

- Toutes les solutions numériques de surveillance à distance doivent être mises en œuvre de manière à respecter la **vie privée** des clients et à maintenir l'**élément humain** de la surveillance communautaire. Les visites à domicile permettent généralement d'obtenir davantage d'informations sur le probationnaire, mais elles portent atteinte à la vie privée et augmentent le risque de durcissement de la sanction dans la communauté.

Autres parties prenantes

- **La technologie évolue rapidement et la formation doit suivre le rythme** : Les écoles pénitentiaires et les organismes de formation liés aux prisons devraient proposer des cours sur la numérisation à partir de la communauté, mais dispensés dans les prisons. S'il n'y a pas de prestataires extérieurs, les prisons devraient s'adresser à des ONG, à des instituts de formation pour adultes ou à des établissements d'enseignement supérieur pour dispenser cette formation au personnel pénitentiaire et aux détenus.
- **Les administrations locales, les conseils et les mairies doivent être sensibilisés à l'importance des compétences numériques pour les détenus.** Les détenus doivent savoir à qui s'adresser à leur sortie de prison pour obtenir de l'aide afin de se mettre au diapason des nouveaux développements technologiques.
- **Les universités et les chercheurs, ainsi que d'autres fournisseurs d'évaluation.** Nous avons besoin de toute urgence de preuves pour démontrer que la numérisation des prisons est un sujet important à traiter. Des questions de recherche correctement formulées pourraient aider les prisons, les administrations et les juridictions à montrer l'impact des investissements et de la formation numériques sur les prisons, les détenus et leurs communautés.

Références

Bredin, S. (2018). La réforme pénitentiaire en France : plus de places de prison, moins d'incarcérations. Interview : Stéphane Bredin, directeur général de l'administration pénitentiaire, France. 3e édition, juin 2018. Pp.34-39. Disponible [: https://justice-trends.press/correctional-reform-in-francemore-prison-places-less-incarcerations/](https://justice-trends.press/correctional-reform-in-francemore-prison-places-less-incarcerations/)

CEP. (2020), " Covid-19 : mesures et protocoles en probation ", *CEP Probation*, 8 juin, disponible sur : <http://www.cep-probation.org/covid-19-measures-and-protocols-in-probation/>

Dominey, J. (2021), Supervision à distance. Qu'avons-nous appris ? Présentation pour le groupe d'experts de la CEP sur la technologie en probation " Les défis et les possibilités de la probation numérique et de la supervision à distance ".

Gormley C, Schinkel M, Barkas B, et al. (2020) Criminal justice involved. In : Armstrong S et Pickering L (eds) Left Out and Locked Down. Impacts of COVID-19 Lockdown for Marginalised Groups in Scotland. Glasgow : University of Glasgow, pp. 54-66.

Jewkes, Y. et Reisdorf, B. C. (2016). A brave new world : Les problèmes et les opportunités présentés par les nouvelles technologies médiatiques dans les prisons. *Criminology & Criminal Justice*, 16(5), 534-551.

Lockwood, A., Viglione, J. et Peck, J. H. (2023). COVID-19 et la probation juvénile : Un examen qualitatif des défis émergents et des stratégies utiles. *Criminal Justice and Behavior*, 50(1), 56-75.

OCDE. (2014) Recommandation du Conseil sur les stratégies d'administration numérique.

Perez de Tudela, E.M. (2020). Contrôle télématique et semi-liberté comme réponse à la pandémie : L'expérience du système pénitentiaire espagnol. *Victims & Offenders*, 15(7-8), 1186-1202.

Phillips, J., Westaby, C., Ainslie, S. et Fowler, A. (2021). Je n'aime pas ce travail dans ma chambre : La pratique de la probation dans la pandémie de COVID-19. *Probation Journal*, 68(4), 426-443.

Phillips, Jake (2022). L'impact de la pandémie sur la probation : leçons pour l'avenir. *Safer Communities*.

Sturm, A., Robbers, S., Henskens, R. et de Vogel, V. (2021). Yes, I can hear you now...'Online working with probationers in the Netherlands : Nouvelles opportunités pour l'alliance de travail. *Probation Journal*, 68(4), 411-425.

Van De Steene, S., & Knight, V. (2017). La transformation numérique pour les prisons : Developing a needs-based strategy. *Probation Journal*, 64(3), 256-268.

Zivanai, E. et Mahlangu, G. (2022). Réhabilitation numérique des prisons et réinsertion réussie dans une société numérique : A systematic literature review on the new reality of prison rehabilitation. *Cogent Social Sciences*, 8(1), 2116809.



DIGICOR

"La numérisation dans les établissements pénitentiaires pour réduire la récidive

Numéro de projet *Erasmus+* 2020-1-DE02-KA226-VET-008330